



Fiche de poste N° 108-2019

Chargé.e de l'accompagnement au déploiement de Microsoft OFFICE au sein de l'établissement

Conditions d'accès au poste

Contrat court de 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2019
Poste équivalent à la catégorie B

Contexte général

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré pour ce qui est de ses missions propres, par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

La création du parc national dans le cadre de la loi de 2006, répond à la volonté de l'Etat et des collectivités, de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les différentes dynamiques territoriales locales et valoriser l'ensemble des patrimoines. Cette volonté a été précisée dans une charte de territoire qui fixe les grands axes et les objectifs dont sont garants l'établissement public et les différentes collectivités signataires. L'atteinte des objectifs dépend donc des actions coordonnées ou convergentes de l'ensemble de ces acteurs du « premier cercle », mais également des différentes institutions présentes sur le territoire et de l'ensemble des composantes de la société réunionnaise.

Le coeur du Parc s'étend sur 105 384 ha et représente 42% de la surface de l'île. Aujourd'hui, 19 communes sur les 24 ont adhéré au Parc. Dans l'hypothèse où l'ensemble des 24 communes adhèrent cela représenterait 87 696 ha, soit 35% supplémentaires, c'est une spécificité propre au parc de la Réunion, qui couvrirait alors un territoire représentant près de 77% de l'île.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats naturels, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription de l'intégralité du cœur du parc national, et quatre sites particuliers, sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco. L'inscription s'est faite sous le nom de « Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion ». Le territoire du Parc est donc labélisé à double titre et à deux niveaux différent; (i) niveau national avec le classement Parc National, et (ii) au niveau international avec l'Unesco.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte et un besoin en développement, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la construction et la mise en œuvre des partenariats nécessaires à (i) la connaissance, la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique en terme de biodiversité et d'habitats rares, (ii) la mise en place d'une stratégie et d'actions permettant un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion, en s'appuyant sur le tourisme, l'agriculture et en valorisant les aspects culturels des hauts de la Réunion.

La problématique du parc national s'inscrit donc dans la bonne compréhension et la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et l'humain. Les missions de l'établissement public sont variées et consistent entre autres :

- à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel,
- à participer à la mise en œuvre d'un développement équilibré du territoire,
- à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés,
- à opérer leur surveillance,
- à accueillir les publics et, plus largement à sensibiliser à l'environnement.

L'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en suscitant, en appuyant et/ou coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires et en développant des actions en propre. Il a ainsi un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales, et particulièrement des communes adhérentes à la charte, pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable.

L'établissement public dispose d'un siège situé à la Maison du parc national à la Plaine-des-Palmistes (direction, secrétariat général, 3 services techniques) et de 4 services territoriaux, dits « secteurs », installés à la Plaine-des-Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite-Île (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

Le Parc national de La Réunion compte ainsi environ 35 agents au siège et, 50 agents dans les secteurs assurant majoritairement des missions de terrain.

Missions principales

Dans le cadre de la migration de la suite bureautique LibreOffice vers la suite Microsoft Office 2016, la personne recruté.e sera placé.e sous l'autorité du Responsable des Systèmes d'Information. Le/la chargé.e de l'accompagnement au déploiement de Microsoft Office assurera :

- la création des modèles de document (Word, Excel, PowerPoint) pour l'ensemble de la communauté de travail, mis en forme selon la charte graphique applicable au Parc national de La Réunion ;
- la formation des utilisateurs à l'usage des logiciels de la suite Office :
 - o Préparation de supports de différents niveaux sur l'utilisation des logiciels Word, Excel et PowerPoint ;
 - o Formation des utilisateurs en présentiel ou bien par visio-conférence ;
- l'assistance et le support technique auprès de l'ensemble des utilisateurs :
 - o Écoute et conseils ;
 - o Analyse, traduction des besoins utilisateur et apport de solutions.

Compétences requises

Niveau de formation

- Une formation diplômante de niveau Bac+2 ou Bac+3
- Une première expérience comme formateur en bureautique serait un plus

Savoirs

- Connaissance des bonnes pratiques de l'informatique
- Connaissance de la suite bureautique LibreOffice
- Maîtrise approfondie, voire certification, de la suite bureautique Microsoft Office 2016
- Maîtrise de l'environnement Microsoft Windows 7 et 10 et des outils bureautiques en général

Savoir faire

- Préparer des supports de formation
- Organiser des sessions de formation
- Communiquer auprès d'un groupe
- Savoir gérer son temps et hiérarchiser les priorités
- Travailler en équipe

Savoir être

- Autonomie
- Pédagogie
- Rigueur
- Sens de l'écoute
- Sens du relationnel
- Curiosité technique

Nécessité pour le poste

- Permis de conduire indispensable, des déplacements sont à prévoir dans les antennes du Parc national

Conditions de rémunération

Poste rémunéré selon cadre de gestion des emplois en contrats courts (minimum 1 969,31€ brut)

Localisation

La résidence administrative sera à La Plaine des Palmistes, siège du Parc national de La Réunion.

Modalités de dépôt de candidature

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) est à transmettre à **Monsieur le directeur du Parc national de La Réunion** par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **25 juillet 2019.**

La date de disponibilité du candidat doit être précisée.

Personnes à contacter pour informations :

Monsieur Guillaume DUBUS, Responsable des Systèmes d'Information :
guillaume.dubus@reunion-parcnational.fr

Monsieur Julien DELMAS-DENIAU, Responsable des Ressources Humaines :
julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr